



**3J PROMOTION**

**PROJET D'AMENAGEMENT A  
MOULT-CHICHEBOVILLE**

**ARTEMIS**

**ÉTUDE D'IMPACT**

**ANNEXE 10 : COURRIER DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT, 2024**



23-021 // Mai 2025

Argences, le 15 juillet 2024.

JSD MOULT  
34 GRANDE RUE  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

REÇU 17 JUL 2024  
FON

Objet : Projet d'aménagement à Moulton-Chicheboville - Artemis

Madame la Présidente,

Suite à votre demande relative au projet d'aménagement d'environ 300 logements (environ 750 eq/hab.) au sud de la commune de Moulton-Chicheboville je vous apporte les précisions suivantes :

- *Destination des eaux usées produites dans la partie à aménager :*  
Les eaux usées de la commune Moulton-Chicheboville sont traitées à la station d'épuration d'Argences. Sont également raccordées à cette station les communes d'Argences, Bellengreville, Cesny-aux-Vignes, Frénouville (secteur bourg), Ouézy, Valambray (secteur Airan) et Vimont.
- *Capacité de la station d'épuration et niveau d'exploitation actuel :*  
La capacité nominale de la station d'épuration d'Argences est de 20 000 eq/hab., son taux actuel d'utilisation d'environ 11 600 eq/hab.
- *Dimensionnement du réseau de collecte des eaux usées :*  
La capacité de transfert du réseau collectant les eaux usées de ce secteur est conditionnée d'une part par le réseau existant et d'autre part par la capacité du poste de refoulement. Sur le réseau existant, les éléments fournis ne définissant pas le ou les points de raccordement envisagés, sa capacité à accueillir ces nouveaux effluents ne peut être déterminée. Sur le poste de refoulement de « Moulton Bourg », ce poste récolte, outre les eaux usées de Moulton-Chicheboville (secteur Moulton), celles des communes de Cesny-aux-Vignes, Ouézy et Valambray (secteur Airan) soit environ 3 900 eq/hab. Il est raccordé au réseau gravitaire de la commune d'Argences qui transite vers la station d'épuration. Il ne possède pas de bassin tampon pour pallier les risques de débordements, notamment aux heures de pointes. En l'état actuel un apport supplémentaire d'effluents, estimé à 750 eq/hab. soit une augmentation de près de 20%, sur ce poste n'est pas envisageable au regard des risques environnementaux.
- *Impact de cet aménagement de 300 logements sur les capacités de traitement pour les besoins actuels et futurs en termes de qualité et de quantité :*  
Au vu de la capacité nominale de la station d'épuration d'Argences et de son niveau d'exploitation actuel, les besoins actuels et futurs connus à ce jour pourront être traités quantitativement et qualitativement cependant les caractéristiques du système de collecte ne peuvent garantir la capacité de transfert nécessaire jusqu'au système de traitement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

